



## La lettre d'information de l'ASEM-StM 15 janvier 2024



### Information aux adhérents, amis et sympathisants

#### MEILLEURS VŒUX A TOUS POUR 2024 !

#### Ça tombe bien : nous avons plutôt de bonnes nouvelles !

Nous ferons d'abord un bref retour sur le mois de décembre et les réussites de la **conférence organisée par la Fédération Vent de Sottise** à Monchanin, ainsi que l'**Assemblée générale de l'ASEM-StM**.

La vraie bonne nouvelle nous est parvenue tout début janvier, avec la **suspension de l'examen du dossier de demande d'autorisation environnementale** (DAE) pour le projet de parc éolien Marigny - Saint-Micaud. Tous les détails dans l'article ci-dessous.

#### Ensemble, restons mobilisés !

---

#### *L'actualité de décembre 2023*

##### **Conférence départementale à Montchanin**

La conférence organisée par la **Fédération Vent de Sottise** (à laquelle l'ASEM-StM est affiliée), sur le thème : "**Ecologie, développement économique, respect de l'environnement et indépendance énergétique sont-ils conciliables ?**", a rassemblé un public nombreux et attentif aux exposés de **Julien Aubert, Pierre Laurent et Antoine Waechter**. Parmi les 150 personnes présentes, plusieurs élus locaux et départementaux se sont manifestés.

##### **Assemblée générale de l'Association de Sauvegarde de l'Environnement Marigny - Saint Micaud et communes environnantes**

L'ASEM-StM a donc tenu son assemblée générale le 12 décembre à Marigny, en présence de 55 adhérents et sympathisants, ainsi que Madame la Maire de Marigny et Monsieur le Maire de Saint-Eusèbe.

Après les rapports moral et financier par le Président et le Trésorier, votés à l'unanimité, présentation d'un diaporama sur la problématique énergétique et plus particulièrement les limites et les enjeux de l'éolien pour y répondre.

A cette occasion le Conseil d'administration a été élargi, et un nouveau Bureau a été élu :

- o Patrick Girardon : Président (réélu)
- o Daniel Vachey : Trésorier (réélu)
- o François Desbrosses : Trésorier-adjoint
- o Gérard Pradelle : Secrétaire
- o Bernard Dutrembre : Administrateur
- o André Forêt : Administrateur (nouveau)
- o Joël Jouve : Administrateur (nouveau)
- o Florence Lagrange : Administratrice (nouvelle)
- o André Pouillet : Administrateur
- o Dany Pouillet : Administratrice

Outre la très bonne participation à l'assemblée générale, c'est donc une équipe renforcée et motivée qui s'engage et compte sur le soutien et la volonté de tous les adhérents.

### **Renouvellement des adhésions**

Votre soutien est précieux : n'attendez pas pour renouveler votre adhésion !

Si vous n'êtes pas (encore) adhérent, vous êtes bienvenu.e !

Notez que l'Assemblée générale a voté l'augmentation de la **cotisation annuelle à 8 € minimum.**

- Pour renouveler votre adhésion, vous pouvez régler directement votre cotisation au Trésorier en espèces, par chèque ou virement.
- Pour une primo-adhésion, vous pouvez compléter le [formulaire d'adhésion](#), ou bien contacter le Trésorier pour formuler votre demande.
  - o Adresse postale : ASEM-StM - 1, La Bomme - 71460 Saint-Micaud
  - o Courriel : asem-stm@outlook.com
  - o Site Internet Bien vivre en Charolais : [formulaire de contact](#)
  - o IBAN : FR76 1780 6003 0304 1754 5371 201

---

## ***Suspension de l'examen du dossier de demande d'autorisation environnementale déposé auprès de la préfecture de Saône-et-Loire***

Déposé le 15 septembre 2023 par la société SAB EnR Parc Eolien 6 SAS, le dossier de demande d'autorisation environnementale (DAE) devait être examiné dans un délai de 4 mois par l'administration.

Nous avons pris connaissance tout début janvier de l'arrêté préfectoral qui indique :

- que le délai de la phase d'examen de la DAE a été suspendu le 27 décembre ;

- que le dossier nécessite une profonde refonte ;
- que la phase d'examen du dossier est prolongée de 4 mois à compter de la réception du complément d'information demandé.

[Télécharger l'arrêté préfectoral](#)

## **Précisions sur la demande de complément d'information**

Nous avons obtenu de la Préfecture les différents avis des services de l'Etat qui ont conduit à cette décision ; il apparaît que sur de nombreux points essentiels, les études de SAB EnR pour la construction du parc éolien "La Pierre aux Fées" sont très insuffisantes, voire lacunaires !

### ***Maîtrise foncière du projet***

- Alors que le propriétaire d'une parcelle a annoncé se désengager de sa promesse de bail, SAB EnR n'en a pas tenu compte dans la présentation de son projet.

### ***Impacts forts sur une zone humide***

- SAB EnR a choisi d'implanter l'éolienne n°3 sur une zone humide, sans justification de ce choix à risques, et sans avoir réalisé les sondages pédologiques nécessaires.

### ***Impacts sous-évalués et non respect des recommandations concernant l'avifaune***

- Plusieurs espèces considérées comme "en danger" ou "en danger critique" (*Aigle botté, Circaète Jean-le-Blanc, Cigogne noire, Milan royal*) sont identifiées dans la zone concernée par les éoliennes ou à proximité : "...le département biodiversité [de la DREAL] considère que les inventaires ne sont pas proportionnés aux enjeux et sont insuffisants. Ces inventaires tendent ainsi à sous-estimer les enjeux dans la suite de l'étude d'impact."
- En phase d'exploitation des éoliennes, SAB EnR conclut à des "impacts bruts modérés" sur ces espèces ; tel n'est pas l'avis du département biodiversité qui "considère que les impacts bruts sont sous-évalués..."

### ***Impacts sous-évalués et étude lacunaire concernant les chauves-souris***

- L'implantation des 4 éoliennes se situe à des distances comprises entre 50 et 100 mètres des lisières de forêt ; c'est bien inférieur à la distance de 200 mètres recommandée par les organismes spécialisés et les accords européens EUROBATS pour la conservation des populations de chiroptères !
- Absence d'écoute des animaux en altitude, malgré de forts enjeux ; "le département biodiversité [conclut] à des inventaires non proportionnés aux enjeux et donc à leur insuffisance ".

### ***Réserves sur les impacts concernant les paysages et les monuments historiques***

- L'analyse du dossier met en évidence la faiblesse de l'étude présentée par SAB EnR/ : mesures d'aménagements aux abords des ouvrages peu argumentés, contradictions à propos de la visibilité depuis le site Bibracte-Mont Beuvray (NB : la

zone d'implantation des éoliennes est incluse dans l'Aire d'Influence Paysagère de Bibracte-Mont Beuvray).

- L'intégration du parc éolien vis à vis du Château de Marigny est questionnée : "...seule une implantation en point bas, située entre Riaulin et Verdoy, pourrait garantir une bonne intégration vis à vis du Château de Marigny et des paysages protégés. "
- par contre on ne trouve aucune mention de la visibilité depuis Mont-Saint-Vincent, en particulier l'Esplanade des Arquebuses et de l'église (monument classé), à seulement 5 kilomètres.

### **Réserves sur les mesures envisagées pour réduire l'impact sur la santé des riverains**

- L'analyse porte principalement sur les nuisances sonores, puisque l'étude acoustique indique que les seuils d'émergence réglementaires pourraient être dépassés, même après optimisation ; il est donc demandé à SAB EnR une mise à jour de l'étude acoustique et de s'engager à mettre en place un plan de bridage avant la mise en service industrielle des éoliennes.

---

### **En résumé...**

Ce sont là les points les plus remarquables de l'évaluation de l'étude d'impact réalisée par les services de la DREAL. Il apparaît clairement que SAB EnR Parc Eolien 6 SAS a produit une étude d'impact totalement inadaptée aux enjeux environnementaux et à la sauvegarde d'une biodiversité exceptionnelle et en danger !

#### **Volonté délibérée ou incompétence ?**

Nous n'avons pas la réponse, mais l'analyse détaillée des services spécialisés de l'administration nous conforte dans l'idée que pour les promoteurs éoliens, l'appât du gain prévaut sur toute autre préoccupation !

Le Directeur régional de l'environnement, de l'aménagement et du logement Bourgogne-Franche-Comté donne un **délai de 12 mois à SAB EnR Parc Eolien 6 SAS pour présenter un dossier consolidé**, répondant à l'ensemble des remarques formulées. Ce retour à la case départ constitue évidemment un gros revers pour le promoteur ; **cependant, la suspension administrative ne signifie pas l'abandon définitif du projet !**

**L'ASEM-StM reste mobilisée avec vous pour que les éoliennes ne soient pas érigées, et que cette zone exceptionnelle soit définitivement exclue de toute velléité de construction industrielle.**

---

**Vous souhaitez apporter vos compétences et un peu de temps à notre action ? Nous pouvons vous communiquer tous documents utiles et vous mettre en relation pour un travail en commun.**

**Contactez-nous par mail à : [asem-stm@outlook.com](mailto:asem-stm@outlook.com)**

---

# Pour suivre nos actions et nous soutenir

## Site Internet Bien vivre en charolais

Sur le site Internet [Bien vivre en charolais](#), vous trouverez des informations de fond sur la problématique énergétique et l'éolien en particulier, une présentation rapide de nos petites communes, et l'actualité de nos actions. Vous pouvez même [effectuer en ligne votre demande d'adhésion](#) !

---

## La page Facebook de l'ASEM-StM

**Plusieurs fois par semaine, découvrez un nouveau post de l'ASEM-StM** : actions de l'association, informations générales (politique énergétique, associations partenaires...), actualités sur les communes (sorties, évènements, nature et environnement, balades, ...).

**Manifester votre soutien en devenant "Follower"** de la page [Facebook ASEM-StM](#)

=> cliquez sur le bouton <...> en tête de page, puis sur <Suivre>.

**Vous êtes allergique à Facebook et ne voulez pas ouvrir un compte ?** Vous pouvez cependant consulter notre page depuis un ordinateur, en fermant la fenêtre d'invitation à vous connecter.

---

## Invitez vos amis à recevoir cette infolettre !

Si vos amis aiment notre région et si vous pensez qu'ils seraient intéressés par notre action, transmettez leur cette infolettre et proposez leur de la recevoir à chaque parution (autant que possible mensuelle...) en s'inscrivant sur le site [Bienvivreencharolais.fr](#) .

**M e r c i !**

---



ASEM-StM, 1 La Bomme, Saint-Micaud, - 71460, asem-stm@outlook.com

[Se désabonner](#) [Gérer les préférences](#)

Envoyez un e-mail gratuit  
aujourd'hui

[Bien Vivre en Charolais](#)